



Montreuil, le 02 décembre 2016

Monsieur Philippe WAHL  
Président du Groupe La Poste  
9 Rue du Colonel Pierre AVIA  
75015 PARIS

Monsieur le Président,

Notre Fédération met à disposition des personnels de La Poste, un préavis de grève de 24h, pour la journée du jeudi 08 décembre 2016, afin de couvrir tous les arrêts de travail, décidés par les personnels sur le lieu de travail et quel que soit le statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période.

Pour les régimes de travail cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du jeudi 08 décembre 2016, à 0h, pour le service des brigades de nuit, au samedi 10 décembre 2016, fin de service.

**Confrontée au mal être généralisé vécu par l'ensemble des postiers et au développement des luttes partout sur le territoire, La Poste a été contrainte d'ouvrir des négociations dans la Branche Services Courrier Colis, sur les conditions de travail des facteurs et encadrants.**

**En l'état, le contenu de ces négociations ne répond en rien à la souffrance des postières et postiers, bien au contraire, il ne fait qu'accentuer la stratégie de l'entreprise, destructrice d'emplois et des conditions de travail des salariés et de la dégradation du service public postal.**

Cette journée sera l'occasion pour les personnels d'exiger la réponse à leurs revendications, notamment :

- Des mesures immédiates sur l'emploi, avec un grand plan de dé-précarisation par le passage en CDI à temps plein de tous les contrats précaires.
- L'ouverture immédiate de négociations sur l'organisation et les conditions de travail sur l'ensemble des métiers à La Poste et la prise en compte effective à partir du vécu dans les services, de ces 2 questions sur les négociations engagées pour les facteurs et leurs encadrants.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, le maintien des salaires et la création d'emplois nécessaires
- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13<sup>ème</sup> mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion et une égalité salariale femmes/hommes, sur la base : « à travail égal = salaire égal »
- La revalorisation du Complément de Rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction
- Un volant de remplacement à hauteur de 25% que ce soit à l'exécution ou dans l'encadrement
- Le respect du statut de cadre et le droit à la déconnexion
- L'arrêt des pressions et sanctions à l'encontre des militants syndicaux
- Une stratégie d'investissement productif et de recherches et développement axée sur la réponse aux besoins de la population
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT  
Valérie MANNEVY